



14 Février 2020

Communiqué de presse

Amiante : nouveau scandale !

Le 11 février 2020, l'ancien géant brésilien de l'amiante Eternit S.A. a annoncé qu'il reprendrait l'exploitation de la mine d'amiante afin d'extraire et exporter 24 000 tonnes d'amiante. Cette action a été condamnée le 12 février 2020 par l'Association nationale des avocats du travail (ANPT) qui a demandé à la Cour suprême du travail (STF) d'examiner le statut d'une loi de l'État de Goiás de 2019 qui - en violation directe d'un arrêt de la STF de 2017 interdisant la production, la vente et l'utilisation de matériaux à base d'amiante - autorisait l'extraction d'amiante chrysotile pour l'exportation¹.

Le STF a reporté sa décision sur l'inconstitutionnalité de la loi de Goiás qui devait être rendue le 7 février 2020. Compte tenu des projets d'Eternit, la clarification de la "grave incertitude juridique" existant actuellement, doit être une question de haute priorité, a déclaré l'ANPT.

Commentant cette affaire, le président Eliezer João de Souza, de l'Association brésilienne des personnes exposées à l'amiante (ABREA), a déclaré :

"L'année dernière, l'ABREA a eu le privilège d'accueillir des membres de la Mission asiatique de bannissement de l'amiante au Brésil lors de réunions à Osasco, São Paulo et Brasilia. Les membres de la mission ont apporté des témoignages personnels, des preuves scientifiques et des images irréfutables révélant les conséquences mortelles de l'utilisation de l'amiante en Inde et en Indonésie, autrefois les deux plus grands marchés d'exportation de l'amiante brésilien². C'est une abomination qu'Eternit tente d'éviter l'interdiction de la Cour suprême pour imposer encore plus de fibres toxiques à des travailleurs et des communautés peu avertis en Asie".

En accord avec le président de l'ABREA, Sugio Furuya, chef de la mission 2019 et coordinateur du Réseau asiatique pour l'interdiction de l'amiante (ABAN), a déclaré :

"Alors que la justice pour les victimes brésiliennes de l'amiante a été entravée - en raison des machinations de l'entreprise Eternit qui plafonne les paiements d'indemnisation - la société s'apprête à créer encore plus de victimes dans les pays asiatiques en exportant de l'amiante. Il est inexplicable que la loi de l'État de Goiás puisse prévaloir sur une décision de la plus haute juridiction brésilienne. Nous attendons de la Cour qu'elle nous donne immédiatement des éclaircissements. En attendant, nous espérons que le bon sens prévaudra et que toutes les exportations seront suspendues".

¹ Advogados condenam a Eternit por retornar um processo amianto: "Gravíssimo; acinte às decisões do STF". E agora, ministro Alexandre de Moraes? [Les avocats condamnent Eternit pour reprendre la production d'amiante, ignorant les décisions du STF : Gravissime! Et maintenant, Monsieur le ministre Alexandre de Moraes ?] July 13, 2020. <https://www.viomundo.com.br/denuncias/advogados-condenam-eternit-por-voltar-a-processar-amianto-gravissimo-acinte-as-decisoes-do-stf-e-agora-ministro-alexandre-de-moraes.html>

² Les informations concernant les associations qui ont publié ce communiqué peuvent être consultées sur les sites indiqués ci-dessous :

- Brasileira dos Expostos ao Amianto Associação [Brazilian Association of the Asbestos Exposed (ABREA)] Website: <http://www.abrea.org.br>
- International Ban Asbestos Secretariat (IBAS) Website <http://ibasecretariat.org>

Malheureusement, le site ANROEV qui héberge les informations du Réseau Asie ABAN est actuellement inaccessible.

